

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 11 avril 2023 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	3
1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA VILLA DU PARC - ANNÉE 2023.....	3

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA VILLA DU PARC - ANNÉE 2023

Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Sophie SALAGER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Depuis 1986, la Villa du Parc, Centre d'Art contemporain situé à Annemasse, a pour mission de développer une programmation d'art contemporain et de rendre celle-ci visible et intelligible auprès du plus grand nombre.

La Villa du Parc a d'ailleurs obtenu le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » par arrêté du ministre de la Culture en date du 19 juin 2020.

Le conseil communautaire a approuvé le 13 avril 2022 la convention de partenariat entre Annemasse Agglo et la Villa du Parc pour les années 2022 à 2024, dont les objectifs sont :

- la valorisation et le développement de la collaboration existante entre la Villa du Parc et les équipements culturels d'Annemasse Agglo, notamment l'EBAG et le conservatoire à rayonnement intercommunal,
- le soutien à la médiation et d'éducation artistique et culturelle : en adéquation avec les dispositifs de l'Education nationale, la villa du parc propose d'expérimenter avec les écoles primaires de l'agglomération des parcours d'éducation artistique et culturelle,
- le soutien aux projets de création du territoire, notamment par le soutien en cofinancement de résidences d'artistes déployées sur le territoire,
- la mise en œuvre d'évènement culturel en lien avec le territoire.

En 2022, la subvention appelée était de 34 000 euros pour :

- le soutien à la médiation et d'éducation artistique et culturelle pour les écoles primaires : 12 000 € ;
- le soutien aux projets de résidences d'artistes déployées sur le territoire : 22 000 €.

Pour mener les actions en 2023, la Villa du parc sollicite le versement d'une subvention de 55 000 euros pour :

- la reconduction des projets de médiation à destination des classes élémentaires et primaires des écoles de l'agglomération à hauteur de 11 550 € ;
- une nouvelle résidence d'artiste avec l'archipel Butor à hauteur de 6 000 € ;
- un temps culturel et convivial avec un festival art et nature inédit et hors les murs dans le massif des Voirons pendant 3 mois (été 2023) à hauteur de 37 450 €.

Conformément à la convention, le versement de la subvention 2023 sera effectué dans les conditions suivantes :

- 70% du montant après le vote du budget primitif, soit la somme de 38 500 €,
- le solde en fin d'année après présentation du bilan financier, du bilan administratif et compte de résultat tels que prévus dans la convention pluriannuelle d'objectifs.

Jean-Luc SOULAT s'interroge sur la coordination de la manifestation en lien avec les communes des Voirons traversées par le parcours et note une insuffisance d'association des partenaires (exploitants forestiers). La commune facilitera toutefois la tenue de l'évènement.

- Plusieurs communes des Voirons sont concernées. **Garance Chabert**, Directrice de la Villa du Parc est dans l'attente de la validation des arbitrages budgétaires de ce jour pour formaliser et prendre attache auprès des communes.

Nadine JACQUIER précise que l'évènement présentera un parcours de lecture, avec des œuvres pérennes et / ou éphémères installées au long du tracé.

Patrick ANTOINE et **Laurent GILET** demandent si les collectivités du côté de Boège et Bons-en-Chablais ont été sollicitées pour le financement.

- Financement des collectivités de Thonon Agglo et de la Vallée Verte via le PMGF à hauteur de 12 000 €.

Antoine BLOUIN souhaite que les actions de la Villa du Parc s'adressent à toutes les écoles et que tous les enseignants du territoire soient sollicités. **Antoine BLOUIN** s'interroge sur la limite des sommes versées par AA à la Villa du Parc.

- 2 types de soutien sont concernés par la délibération :

A) - le soutien à la Villa du Parc pour la médiation culturelle (conventionnement à hauteur de 17 500€)

B) - le financement d'une action événementielle en 2023 : Parcours des Crêtes.

Anny MARTIN soutient l'évènement projeté. Les actions proposées par la Villa du Parc permettent au jeune public d'accéder aux évènements culturels, action très positive pour les élèves d'Etrembières.

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI est favorable au projet qui correspond aux objectifs de présenter le territoire différemment et de faire connaître 3 parcours méconnus. C'est une belle initiative en matière touristique.

Bernard BOCCARD apprécie le projet et souhaite que le lien avec les communes soit formalisé.

Gabriel DOUBLET demande à l'organisateur de prendre rapidement attache auprès des communes.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 13

Abstention : 1

Monsieur Antoine BLOUIN

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 55 000 € au profit de la Villa du Parc pour l'année 2023, avec un premier versement de 38 500 euros. Le solde de la subvention sera versé en fin d'année après analyse des bilans d'activité et financier de l'association ;

D'IMPUTER la dépense en résultant sur les crédits du budget primitif 2023, gestionnaire CLT, destination OAC2, article 6574.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h37.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

